

# CHARTRE

## AGIR POUR UN TOURISME RESPONSABLE

Conscients que les activités touristiques ont des retombées souvent bénéfiques sur le développement des destinations et des populations visitées, mais qu'elles peuvent également avoir des effets pervers et non souhaités sur les équilibres sociaux, culturels et environnementaux de ces pays, plusieurs acteurs du tourisme, particulièrement sensibilisés par ces problématiques, ont décidé de **travailler ensemble**.

C'est ainsi qu'est née, en mars 2004, l'association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR) qui a pour ambition :

- d'appliquer les **principes directeurs du développement durable** au secteur du voyage et du tourisme ;
- de formaliser et d'harmoniser des pratiques professionnelles **responsables dans les domaines sociaux, économiques, culturels et environnementaux** ;
- de fédérer les professionnels du tourisme et animer leurs échanges afin de **garantir et promouvoir leurs bonnes pratiques de tourisme**.

Les professionnels du tourisme, membres actifs de l'association, s'impliquent dans leurs actions ; ils affirment et mettent en œuvre les valeurs d'ATR en :

- encourageant le développement d'**un tourisme qualitatif et responsable** ;
- favorisant une **répartition plus juste des retombées économiques** entre tous les acteurs du voyage ;
- faisant **respecter et valoriser le patrimoine culturel et naturel** ;
- diffusant une **information claire et sincère aux voyageurs** recherchant authenticité, qualité et respect des personnes et des sites ;
- **participant aux actions du collectif**.

Parce que le profit seul n'est pas satisfaisant et qu'il s'agit de partager des valeurs fortes basées sur le respect, la solidarité, la qualité ; parce que pour durer, dans l'intérêt de toutes les parties, le tourisme doit être responsable ; les membres d'ATR s'engagent à **rendre opérationnel et rentable une démarche éthique de progrès pour un développement durable du tourisme**.

**Les membres actifs de l'association ATR** doivent respecter les engagements suivants :

### **1. Impliquer et respecter les populations locales dans le développement**

> en appliquant les principes suivants :

- Privilégier à tous les niveaux, à compétence égale, les emplois directs locaux.
- Privilégier l'utilisation des ressources locales.
- Favoriser le transfert de compétences.
- Veiller au juste respect des minimums sociaux locaux.
- Se conformer aux règles administratives et juridiques locales.
- Soutenir activement le développement local de ses destinations.
- Informer et sensibiliser les visiteurs au respect des cultures des populations d'accueil.
- Sensibiliser son personnel au respect des cultures des populations d'accueil.

### **2. Minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement**

> en appliquant les principes suivants :

- Appliquer une politique de gestion des déchets.
- Appliquer une politique de gestion des ressources naturelles en fonctions de la sensibilité du milieu.
- Favoriser la préservation du patrimoine local.
- Favoriser la mise en place d'une politique de gestion des flux à l'échelle des destinations.
- Informer et sensibiliser les visiteurs au respect de l'environnement.
- Sensibiliser son personnel au respect de l'environnement.
- Contribuer activement à la protection de l'environnement de ses destinations.

### **3. Etre respectueux de sa clientèle**

> en appliquant les principes suivants :

- Avoir une politique de marketing responsable.
- Avoir un personnel compétent mobilisé et formé.
- Travailler avec des prestataires compétents, mobilisés, formés et partageant les mêmes valeurs et principes de travail.

### **4. Appliquer à soi ce que l'on préconise aux autres**

> en appliquant les principes suivants :

- Tendre vers une politique de gestion environnementale de son entreprise.
- Avoir un processus de contrôle de qualité formalisé au sein de son entreprise.
- Mettre en place un mode de management participatif au sein de son entreprise.
- Veiller au partage équitable des bénéfices de l'activité.
- Mettre en place un système de partage équitable des bénéfices de l'activité.

### **5. Promouvoir et faire connaître ATR et le Tourisme Responsable**

> en appliquant les principes suivants :

- Faire connaître son appartenance à l'association ATR sur ses publications.
- Diffuser la charte éthique du voyageur à ses clients.
- Etre solidaire de l'association ATR et de ses actions.

**Les membres associés de l'association ATR** adhèrent aux valeurs et aux principes de l'association, et s'engagent à agir à leur niveau à la réalisation de l'objet social, à participer aux réflexions sur le Tourisme Responsable, sur ses évolutions, sa mise en œuvre, sa promotion, sa diffusion, son enseignement, ou à mener toute autre forme d'actions dans le cadre de l'objet social, en accord avec le Conseil d'Administration.

La signature de cette Charte est un préalable à l'adhésion à l'association ATR qui permet de se déclarer acteur du tourisme responsable.

Les principes de cette Charte sont le fondement de la labellisation ATR qui permet de garantir le respect des engagements du tourisme responsable.

**Signataires :** (au 27 mars 2017)

ALLIBERT  
ALTAMARIS  
L'ARBRE A VOYAGES  
ATALANTE  
LES ATELIERS DU VOYAGE  
LA BALAGUERE  
DES BEAUX VOYAGES  
CHAMINA  
CHEVAL D'AVENTURE  
COMPTOIR DES VOYAGES  
DOUBLE SENS  
EUROPE ACTIVE  
EVANEOS.COM  
GRAND ANGLE  
LOOK VOYAGES  
NOMADE AVENTURE  
ON TOURS  
SALAUN HOLIDAYS  
SEPT ET DEMI  
TERRES D'AVENTURE  
TIRAWA  
VACANCES TRANSAT  
VOYAGEURS DU MONDE

**Signature, précédée de la mention lue et approuvée :**

Prénom et Nom :

Qualité :

Organisation :

Lieu et date :